

\_\_\_\_\_  
Date de Convocation

24/03/2026

Date d’Affichage

25/03/2026  
\_\_\_\_\_

L’an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE, Olivier TYTGAT, Hélène FOUACHE

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM  
\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 16

Votants 19  
\_\_\_\_\_

**OBJET :**

**Signature de la  
convention de travaux  
et de délégation de  
maîtrise d’ouvrage des  
travaux d’effacement  
des réseaux de  
télécommunication, de  
vidéoprotection et de  
signalisation routière**

Vu la délibération CC\_2026\_060 du 2 mars 2026 du conseil communautaire,

Monsieur le Maire rappelle que la commune d’Ennevelin a décidé de procéder à des travaux d’enfouissement des réseaux aériens de son centre bourg.

Ces travaux sont réalisés en délégation de maîtrise d’ouvrage et assurés par la communauté de communes Pévèle Carembault. A l’issue de leur réalisation, il conviendra de les rembourser à la communauté de communes Pévèle Carembault. Les dispositions formalisant la répartition du financement sont établies dans la convention ci-annexée.

Le coût total des travaux, estimé à 502 350 € HT, soit 602 820 € TTC, est réparti comme suit :

- 340 000 € HT soit 408 000 € TTC pour l’effacement des réseaux basse tension ;

- 113 500 € HT soit 136 200 € TTC pour les réseaux de télécommunications ;

- 36 500 € HT soit 43 800 € TTC pour les réseaux d’éclairage public ;

- 12 350 € HT soit 14 820 € TTC pour la vidéoprotection

Il est convenu que la commune de ENNEVELIN prenne à sa charge l’ensemble des travaux, déduction faite de la participation de la société Enedis pour l’effacement des réseaux basse tension, soit un total prévisionnel réparti comme suit :

- Travaux d’effacement du réseau basse tension : 340 000 € HT

La commune se verra affecter le bénéfice de la participation de 140 000 € au titre de l’article 8 du traité de concession Enedis déduit du montant des travaux.

- Travaux pour les réseaux d'éclairage public : 36 500 € HT
- Travaux pour les réseaux de télécommunications : 136 200 € TTC
- Travaux pour la vidéoprotection : 14 820 € TTC

Les montants indiqués ci-dessus restent prévisionnels et seront ajustés à la réalité des dépenses réalisées.

La Commune de ENNEVELIN versera les sommes dues à l'achèvement des travaux, sur présentation de l'état des travaux exécutés et d'un récapitulatif des dépenses exposées, accompagné des factures acquittées.

Ces dispositions sont validées à l'unanimité par le conseil municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document ultérieur relatif à ces travaux.

Fait et délibéré à Ennevelin,  
Le 31 mars 2026,  
Le Maire,  
Xavier GIRARD



Secrétaire de séance  
Pernelle VANUXEM

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail, positioned below the name 'Pernelle VANUXEM'.